

Pour diffusion immédiate

## Les perspectives d'avenir à l'école Villa-de-la-Jeunesse

La qualité des services aux élèves au cœur de nos préoccupations!

Shawinigan, le 19 juin 2019 – Monsieur Denis Lemaire, directeur général de la Commission scolaire de l'Énergie et monsieur François Thiffault, directeur de l'école Villa-de-la-Jeunesse, accompagnés du député de Maskinongé, monsieur Simon Allaire, de la vice-présidente de la Commission scolaire de l'Énergie, madame Patricia Pépin et du commissaire Guillaume Frigon-Gélinas, tenaient à rassurer les parents des élèves lors d'une rencontre sur les perspectives d'avenir de l'école Villa-de-la-Jeunesse de Saint-Élie-de-Caxton, tenue au gymnase le mercredi 19 juin. « La qualité des services aux élèves demeure au cœur de nos préoccupations. Ils seront maintenus, et ce, à la même hauteur », a affirmé monsieur Denis Lemaire.

La veille, lors de la séance du conseil d'établissement de l'école Villa-de-la-Jeunesse, la direction de l'école a présenté le budget et les services pour l'année scolaire 2019-2020. La confirmation des budgets, il y a quelques jours, a permis de partager aux membres du conseil d'établissement des données confirmées et officielles tenant compte du nouvel indice de milieu socio-économique (IMSE) obtenu récemment à la suite du recensement fédéral de 2016.

Il est important de spécifier que l'école Villa-de-la-Jeunesse, se trouve maintenant considérée comme une école moins défavorisée. Ces nouvelles données évoquent une meilleure santé socio-économique du milieu, mais ont pour conséquence de modifier le classement de l'école Villa-de-la-Jeunesse à un rang de 6 sur 10 comparativement à 8 en 2016-2017 puisque l'ancien classement était déterminé à partir du recensement de 2006. Monsieur Lemaire ajoute : « les ratios enseignants/élèves sont déterminés à l'échelle du Québec par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur selon le classement IMSE. Ainsi, cela a une incidence sur le nombre d'enseignants en place dans une école. À titre d'exemple, en première année dans une école avec un indice de milieu socio-économique non défavorisé, le ratio serait d'un enseignant pour 22 élèves alors que dans une école avec un indice de milieu socio-économique plus défavorisé, le ratio serait d'un enseignant pour 20 élèves.

En fait, deux facteurs expliquent la diminution de deux postes d'enseignants. Le premier est attribuable aux ratios provinciaux à respecter en lien avec l'IMSE. Le second est lié directement à la baisse du nombre d'élèves. Actuellement, on dénombre 13 élèves en moins pour l'année scolaire 2019-2020, soit l'équivalent d'un groupe.

Monsieur Lemaire tient tout de même à rappeler que « Tous les services professionnels et de soutien aux élèves tels que l'orthopédagogie, la psychoéducation et la psychologie sont maintenus, et ce, à la même hauteur. De plus, malgré un changement de rang socio-économique du milieu, le budget 2019-2020 de l'école sera légèrement bonifié comparativement à celui de 2018-2019. Il n'y aura donc pas d'effet négatif sur l'offre de services destinée aux élèves outre la diminution du nombre d'enseignants ». Monsieur Lemaire a profité de l'occasion pour confirmer que la poursuite du projet Grand'Ose, reflétant l'implication de la communauté, n'est aucunement remis en question.

La direction de l'école et la Commission scolaire de l'Énergie travaillent d'ailleurs en étroite collaboration afin de maximiser le plein potentiel des allocations budgétaires pour le développement et la réussite éducative des élèves qui demeurent les priorités. Rappelons qu'au cours des 2 dernières années, la Commission scolaire de l'Énergie en collaboration avec le Ministère ont injecté plus de 4 M\$ dans l'école Villa-de-la-Jeunesse.

- 30 -

Source :  
Amélie Germain-Bergeron  
Coordonnatrice aux communications  
Commission scolaire de l'Énergie  
Tél. : 819 539-6971, poste 2340  
[agermainbergeron@csenergie.qc.ca](mailto:agermainbergeron@csenergie.qc.ca)